

que, à partir de maintenant et jusqu'à la fin de mes jours, je ne tuerais pas d'être vivant et que j'aurai des sentiments de foi et de pureté : ô homme de grande vertu (bhadanta) je désire dans la Loi excellente et supérieure sortir du monde, recevoir toutes les défenses et devenir bhikṣu ; je désire dans la Loi excellente et supérieure suivre la bonne voie. »

*Kia-tchan-yen* (Mahākātyāyana) lui demanda : « O *Chamen Yi-eul* (Çrona Koṭikarna), votre père et votre mère vous autorisent-ils à sortir du monde ? » (Koṭikarna) répondit : « Ils ne m'y ont pas encore autorisés. » « Suivant notre règle, reprit *Kia-tchan-yen* (Mahākātyāyana), si le père et la mère ne sont pas consentants, on ne peut sortir du monde et recevoir toutes les défenses. » *Yi-eul* (Koṭikarna) dit : « O homme de grande vertu (bhadanta), je m'informerai à ce sujet. Si mon père et ma mère m'y autorisent, je viendrai pour sortir du monde et pour recevoir toutes les défenses. » *Kia-tchan-yen* (Mahākātyāyana) ajouta : « Il importe que vous connaissiez ce qui en est. » *Yi-eul* (Koṭikarna) posa en signe d'adoration son visage sur les pieds du vénérable vieillard *Kia-tchan-yen* (Mahākātyāyana), puis il retourna dans sa famille.

Il alla voir son père et sa mère, leur rendit hommage et leur demanda de leurs nouvelles. Le père et la mère de *Yi-eul* (Koṭikarna), à cause de l'affliction qu'ils avaient eue précédemment, avaient perdu la vue. Quand ils apprirent que *Yi-eul* (Koṭikarna) était revenu sain et sauf du milieu de la grande mer, des larmes d'émotion et de joie coulèrent et leurs yeux recouvrèrent la vue.

Quand *Yi-eul* (Koṭikarna) eut passé cinq ou six jours auprès d'eux, il dit à son père et à sa mère : « Autorisez-moi dans la Loi excellente et supérieure à sortir du monde. » Son père et sa mère lui répondirent : « O *Yi-eul* (Koṭikarna), nous n'avons que vous. Autrefois, du plus profond de notre cœur nous avons désiré vous obtenir.